

Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre – Plan de présentation

Martin Khor, directeur exécutif du Centre Sud, 13 juin 2011

1. Types de mesures de riposte : a) adéquation du niveau de riposte et b) types et conception de mesures de riposte.
2. Adéquation et répercussions des mesures de riposte.
3. Mesures visant à réduire la dépendance aux combustibles fossiles (par exemple, élimination des subventions et diminution de l'utilisation des combustibles fossiles).
 - Les répercussions sur les prix ne sont pas claires. La réduction des subventions pourrait s'accroître et la diminution de l'utilisation des combustibles fossiles pourrait ralentir. Quoi qu'il en soit, la diminution des stocks pétroliers pourrait pousser les prix à la hausse.
 - La hausse des prix pourrait faire monter les prix des importations des pays en développement qui sont des pays importateurs nets ; conséquences sur les prix des produits alimentaires et sur la sécurité alimentaire ; baisse de la demande touristique.
 - La baisse des prix ou du volume de la demande se répercute sur les pays producteurs de pétrole. Dans tous les cas, il est nécessaire de diversifier les économies pour sortir de la dépendance au pétrole.
 - Incidences sur le charbon non exporté.
4. Il faut faire évoluer le régime des subventions au bénéfice de produits et technologies sans incidence pour le climat.

Il y a une asymétrie entre les pays riches qui ont les moyens d'accorder des subventions et les pays pauvres qui manquent de moyens pour accorder des subventions. D'un côté, les subventions destinées aux produits sans incidence pour le climat ont des effets positifs, mais, d'un autre côté, elles pourraient avoir des répercussions sur les pays en développement qui tentent de **diversifier** leur économie en se tournant vers des produits nouveaux et des technologies nouvelles.

Conclusion : Il faut concevoir des programmes de subventions qui profitent également aux pays en développement ; par exemple, éviter de créer des conditions de monopole au moyen de la répartition de la baisse des prix en pratiquant des prix abordables et aider les pays en développement pour qu'ils subventionnent leurs producteurs et entreprises afin de les encourager à pratiquer des activités « sans incidence pour le climat ».
5. Normes et labels : a) élaborer des mesures nationales et internationales de façon qu'elles ne désavantagent pas les pays en développement et prévenir l'utilisation des normes et des labels comme des mesures de protectionnisme commercial et b) aider les pays en développement à

améliorer leurs normes pour qu'ils puissent diversifier leur économie au profit de produits nouveaux et de technologies nouvelles.

6. Mesures relatives au commerce des biens et des services : a) convenir du type de mesures commerciales relatives au climat et à l'environnement au niveau international et parer, dans la mesure du possible, aux mesures unilatérales ; b) répercussions des droits de douane appliqués en fonction du bilan carbone ou droits d'ajustement à la frontière ; c) taxes sur les services de transport ; d) éviter le protectionnisme commercial est l'aspect le plus important pour diversifier les économies des pays en développement ; e) les campagnes publiques, par exemple *food miles* (distance des lieux de production), peuvent être animées par de bonnes intentions, mais avoir des effets sociaux négatifs, sauf si une « transition équitable » est mise en œuvre pour les agriculteurs et les travailleurs des pays en développement.
7. Autres mesures de riposte : il faut différencier a) les mesures qui ont été bien conçues, dont la finalité est louable, mais qui ont des effets secondaires indésirables, lesquels doivent être corrigés, et b) les mesures qui ont été mal conçues, dont la finalité est nuisible et qui ont des effets néfastes. Il faut réduire l'utilisation de ces dernières.
8. Diversification et autres mesures visant à aider les pays en développement à contourner ou minimiser les répercussions des mesures de riposte ou à compenser les conséquences néfastes :
 - (a) Apporter une assistance aux pays en développement ou secteurs de pays en développement laissés pour compte : il faut déterminer qui sont les laissés pour compte et définir quel type d'assistance il faut apporter.
 - (b) Prévenir les mesures de riposte inappropriées et définir les mesures de riposte tout en gardant à l'esprit que la priorité est de parer aux conséquences négatives sur les pays en développement et compenser les effets néfastes inévitables ou prévoir des mesures ou des politiques compensatoires.
 - (c) Pratiquer des prix ni trop élevés ni trop bas en ce qui concerne le pétrole et les autres produits de base : a) réglementer les marchés des produits de base afin de prévenir la spéculation et b) revoir les mécanismes internationaux de stabilisation des prix.
 - (d) Adopter des stratégies de diversification : a) aider les pays en développement à obtenir de meilleurs prix pour leurs produits de base ; notamment, valoriser leurs matières premières par la transformation et l'ouvrison, assurer une marge de manœuvre dans le choix des mesures à appliquer et prendre des mesures relatives au perfectionnement technologique et industriel et créer des marchés pour les pays en développement, b) aider les pays en développement à se tourner vers les produits sans incidence pour le climat et à les commercialiser (par exemple, les produits issus de l'agriculture biologique), et c) favoriser le transfert de technologie et le perfectionnement des biens et services des pays en développement, par la promotion de l'innovation dans les unités économiques des pays en développement et l'accès à la technologie importée à des prix abordables.

- (e) Mettre en place des mécanismes de financement visant à aider les pays à faire face aux conséquences des mesures de riposte et à stimuler les politiques de diversification : a) mécanismes de financement compensatoires destinés aux pays se heurtant à des bouleversements externes ou à des problèmes d'ajustement, b) mécanismes de financement destinés à stimuler la capacité d'offre des pays en développement en ce qui concerne les produits et services écologiquement durables et c) autres.
- Certains de ces mécanismes de financement peuvent prendre place en dehors du régime climatique (par exemple, aide pour le commerce ou financement pour le développement), et, le cas échéant, la CCNUCC peut y être reliée et y contribuer. D'autres mécanismes peuvent faire partie du mécanisme de financement et du mécanisme pour la technologie relevant de la CCNUCC.
- (f) Réformer les régimes commercial, financier, technologique et autres de manière qu'ils encouragent les pays en développement à se diversifier et à relever les défis que présente l'adoption de modèles économiques mondiaux respectueux du climat. Il faut accorder une marge de manœuvre aux pays en développement (par exemple, pour augmenter la valeur ajoutée de leurs produits de base, perfectionner leur technologie, accorder des subventions visant à promouvoir les produits sans incidence pour le climat et prévenir les nouvelles formes de protectionnisme) afin qu'ils puissent prendre part à la « nouvelle révolution industrielle » et à la « nouvelle révolution agricole et forestière », qui sont écologiquement durables et qui se doivent aussi d'être économiquement durables pour les pays en développement.